

COMMUNIQUE APIX-SENELEC

Une partie de la presse sénégalaise a relayé les propos tenus par Monsieur Latif Coulibaly, journaliste, ex candidat à la Présidence de la République, puis membre du directoire de campagne de Moustapha Niasse et soutien de Macky Sall pour le second tour de l'élection présidentielle selon lesquels « des commissions seraient versées à de hautes autorités dans le cadre du contrat de location de centrales électriques et que les délestages reprendront bientôt car l'Etat n'a pas respecté les engagements qu'il a pris avec la firme américaine APR »

Face à ces allégations délibérément mensongères, diffamatoires, dénuées de tout fondement et dont le seul objectif est, en cette période électorale, de porter atteinte à la crédibilité du plan Takkal, SENELEC et APIX tiennent à apporter les précisions ci-après :

1-Sur la location de centrales électriques

Equilibré, fruit d'une analyse poussée et d'un dialogue constructif avec tous les acteurs concernés, le Plan Takkal s'est attaqué en priorité au déficit chronique d'énergie au Sénégal en 2011 dont les conséquences ont eu pour effet de perturber l'économie sénégalaise et la vie des ménages. Dans ce cadre il a été décidé de procéder à une location temporaire d'une centrale de production de 150 MW en deux tranches de 50 MW au Cap des Biches et de 100 MW à Kounoune.

Cette procédure s'est déroulée de manière transparente dans le strict respect des dispositions du Code des marchés publics et n'a fait l'objet d'aucune contestation de la part des soumissionnaires.

En effet, malgré le caractère urgent du dossier, une consultation a été effectuée auprès de 18 entreprises. A l'issue de ladite consultation, six (06) offres ont été reçues des sociétés suivantes :

- APR ENERGY (USA)
- AGGREKO (FRANCE)
- MRI (BENIN)
- STARTEN (C.IVOIRE/ISRAEL)
- KARPOWER (TURQUIE)
- MARISON (USA)

Le comité technique, composé de représentants de la SENELEC, de l'APIX, du MEF et du MICITIE, a évalué les différentes offres et a proposé à la commission des marchés de retenir la firme Américaine APR ENERGY qui a présenté une offre conforme, satisfaisant aux critères de qualification et ayant la meilleure rentabilité économique.

La commission des marchés, composée de représentants de l'APIX, du MICITIE, du MEF, et de la Présidence, suite à une vérification des références juridiques et techniques ainsi que de la capacité financière de la firme pressentie, a retenu ladite entreprise pour les prestations de production de 150 MW.

Le contrat a été signé le 10 Mars 2011 entre d'une part, la SENELEC et l'APIX et d'autre part APR Energy et en application des dispositions qu'il prévoit, APR ENERGY a mis en service 50 MW en juin 2011, puis 100 MW à KOUNOUNE en septembre 2011. Ce coût de location est d'autant plus avantageux que les délestages ont coûté environ 125 milliards de francs CFA par an à l'économie sénégalaise. En clair, chaque franc investi génère cinq francs supplémentaires pour l'économie sénégalaise.

En outre, le retour progressif des groupes du parc de production qui étaient à l'arrêt depuis longtemps, à la faveur de la mise en œuvre du programme de réhabilitation des unités de production de SENELEC sur toute l'étendue du territoire national va permettre de mettre fin progressivement à la location de groupes du privé APR.

2-Sur le plan Takkal

Comme tous les abonnés de SENELEC ont pu le constater, le plan Takkal soutenu par les Partenaires au développement du Sénégal qui ont accepté, en moins de trois mois, de mobiliser plus de 90% du financement requis a permis de mettre fin aux délestages que notre pays a connu depuis bientôt deux décennies.

Le service de la fourniture de l'énergie électrique s'est en effet résolument inscrit dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de ses prestations qui met les clients de Senelec à l'abri des désagréments qu'ils vivaient pendant plusieurs heures dans un passé récent.

Actuellement en cours d'exécution, le Plan Takkal continue à répondre aux objectifs fixés suivant la programmation des projets qui y sont inscrits et qui obéissent aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans notre pays.

Depuis sa mise en œuvre, le Sénégal dispose d'une marge confortable de production qui a permis d'arrêter certaines centrales et d'engager un vaste programme de réhabilitation dont l'objectif est de récupérer à terme 70 MW.

En raison de son caractère dynamique, le plan Takkal a permis de prendre en charge au fur et à mesure les besoins nouveaux du secteur. C'est ainsi que le plan d'urgence de remise à niveau du réseau de distribution, d'un coût de plus de 5 milliards CFA, a constitué un volet complémentaire destiné à rénover une partie du réseau de Dakar et de sa banlieue qui date d'avant l'indépendance. L'intérêt de ce programme est essentiellement d'améliorer la capacité de desserte et de sécuriser la distribution de l'énergie électrique à Dakar.

Les travaux en cours à Dakar dans le cadre de ce plan d'urgence de distribution nécessitent un arrêt provisoire de la fourniture électrique, le temps d'effectuer des travaux de creusement et de raccordement avec les équipements neufs que la SENELEC a acquis.

Toutefois, pour éviter des désagréments aux habitants des quartiers concernés, la SENELEC a décidé de diminuer l'ampleur de ces travaux.

Le plan Takkal a enfin ouvert une ère de transparence et d'amélioration de la gouvernance dans le secteur avec notamment le lancement d'avis d'appels d'offres internationaux pour l'achat de combustibles. L'instauration de ces nouvelles procédures s'est traduite par des économies de 12 milliards de francs CFA pour la SENELEC dans l'achat du combustible destiné à ses centrales. Ces faits incontestables contredisent, s'il en était besoin, les allégations mensongères précitées, diffusées par Monsieur Latif Coulibaly. Avec le plan Takkal, le Sénégal ouvre de perspectives exceptionnelles pour résoudre définitivement la problématique de la maîtrise énergétique, qui conditionne son développement économique et social.

L'espoir est dorénavant permis de mettre l'économie nationale dans la voie du développement et les populations sénégalaises définitivement à l'abri des perturbations dans la fourniture électrique dont elles ont longtemps souffert avec notamment le déploiement au cours de cette année des capacités intermédiaires de production. Ce déploiement concerne l'extension des centrales de Bel Air et Kahone (68 MW), l'extension des centrales de Boutoute Ziguinchor (10 MW) et Tambacounda (6 MW), l'achat d'unités mobiles conteneurisées (70 MW) et l'acquisition de 2 barges (70 MW chacune). A moyen terme, l'objectif est de réduire le prix de l'électricité grâce à l'entrée en service des centrales à charbon, dont les conditions de lancement ont été réunies.